

Accès aux soins : adoptez les bons reflexes !



Le jour

En semaine, de 8h à 20h et le samedi matin

Je contacte en priorité
un cabinet médical



En cas d'urgence
seulement,
j'appelle le

15



La nuit, le week-end et les jours fériés

Le soir à partir de 20h, le samedi à partir de 12h, le dimanche
et les jours fériés

J'ai un problème de santé
qui ne peut pas attendre
l'ouverture habituelle des
cabinets médicaux

Je ne me déplace pas
aux urgences, j'appelle le

15



Je reçois des
conseils
médicaux
par
téléphone



Je suis informé
du lieu où
consulter le
médecin de
garde le plus
proche



Je reçois
la visite
d'un
médecin
de garde



Je suis
pris en
charge à
l'hôpital

ars
Agence Régionale de Santé
Bretagne